

Processus d'évaluation par les pairs

L'examen par les pairs consiste à s'assurer que des données scientifiques fiables sont publiées. Il s'agit d'un processus objectif, au cœur d'une bonne publication, et cet examen est effectué par toutes les revues scientifiques réputées. Nos rapporteurs jouent donc un rôle essentiel dans le maintien de la bonne qualité des articles publiés dans le *Bulletin de la Société entomologique de France*, et tous les manuscrits sont évalués selon la procédure décrite ci-dessous.

Réception des manuscrits

Dès réception d'un manuscrit, il est enregistré avec un numéro d'identification unique et l'auteur reçoit une lettre d'accusé de réception.

Évaluation initiale du manuscrit

Les rédacteurs évaluent d'abord tous les manuscrits. Les manuscrits insuffisamment originaux, présentant de graves défauts scientifiques, ayant une mauvaise grammaire ou mal écrits, ou sortant des objectifs et des thèmes abordés par la revue, sont rejetés à ce stade. Les manuscrits qui répondent aux critères minimaux sont transmis à au moins deux experts pour examen ; ceux-ci peuvent inclure des membres du comité de rédaction.

Type d'examen par les pairs

Le *Bulletin de la Société entomologique de France* utilise une évaluation en simple aveugle, pendant laquelle les rapporteurs restent anonymes tout au long du processus.

Sélection des rapporteurs

Les rapporteurs sont assignés à un article en fonction de leur expertise.

Rapports de lecture

Les rapporteurs sont invités, à l'aide d'un formulaire, à évaluer si le manuscrit :

- est original ;
- est méthodologiquement valable ;
- suit les directives éthiques appropriées et les instructions aux auteurs ;
- présente des résultats clairs avec des conclusions bien étayées ;
- cite correctement les travaux antérieurs.

Les rapporteurs ne sont normalement pas censés éditer les manuscrits ; la correction linguistique ne fait pas partie du processus d'examen par les pairs.

Durée du processus d'examen

En règle générale, le manuscrit sera examiné dans les quatre semaines. Dans le cas où les rapports se contredisent ou si un rapport est indûment retardé, un nouvel avis d'expert sera recherché. Les rapporteurs peuvent demander plus d'une révision d'un manuscrit.

Rapport final

Une décision finale d'accepter ou de rejeter le manuscrit sera envoyée à l'auteur avec les éventuelles recommandations faites par les rapporteurs, et peut inclure des commentaires des rapporteurs ou tout fichier nécessaire. En cas de rejet, la revue fournit les commentaires des rapporteurs.

La décision des éditeurs est définitive

Les rapporteurs conseillent les éditeurs, qui sont responsables de la décision finale d'accepter ou rejeter l'article.